

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

**AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :**

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance régulière tenue le 14 février 2022, adopté les règlements suivants :

- Règlement 2022-500 décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les modalités de paiement.
- Règlement 2022-501 adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.**

Daniel Carrier  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim